

# D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE À L'ESEPAC

Pour un usage réfléchi et responsable

Mise à jour :  
Octobre  
2024



## Pourquoi une charte ?

Depuis sa diffusion publique en novembre 2022, ChatGPT, et par extension les Large Language Models (LLM) ont profondément modifié l'accès au savoir et à la connaissance. Il est désormais à la portée de tout le monde de faire générer un contenu pouvant donner l'illusion de l'expertise dans un domaine. Ceci vient questionner la production de travaux par les étudiants ainsi que leur évaluation.

La maîtrise des LLM a de grandes chances de devenir une compétence professionnelle recherchée. Correctement utilisée, l'Intelligence Artificielle (IA) peut être un précieux assistant.

Ce document a pour objectif de poser un cadre d'utilisation des outils d'IA à l'ESEPAC. Compte tenu des évolutions extrêmement rapides dans ce domaine, il sera certainement amené à évoluer.

Chaque personne est responsable des travaux académiques qu'elle présente et donc de l'usage fait de l'IA dans ceux-ci. Vous trouverez ci-après les exemples d'utilisation permis et proscrits à l'ESEPAC.

## SOMMAIRE

Usages permis de l'IA .....	p 2
Conditions d'utilisation .....	p 2
Usages proscrits de l'IA .....	p 3
Usage critique de l'IA .....	p 3
Confidentialité des informations .....	p 3
Impact environnemental lié à l'usage de l'IA .....	p 4
Bibliographie .....	p 4

## USAGES PERMIS

L'usage de l'IA est autorisé dans un **objectif d'apprentissage**. Il permet **d'accéder à des outils et informations difficilement accessibles** par manque de temps et qui permettent d'ouvrir son champ de vision. Les informations ainsi récoltées doivent être vérifiées. Elles doivent aussi donner lieu à des **réflexions, analyses et créations plus poussées, précises, circonstanciées et argumentées**. Le rendu doit être conforme aux règles académiques, rester le **fruit d'une réflexion humaine** et **refléter la compréhension** des concepts propres au niveau d'études concerné.

Vous pouvez utiliser l'intelligence artificielle :

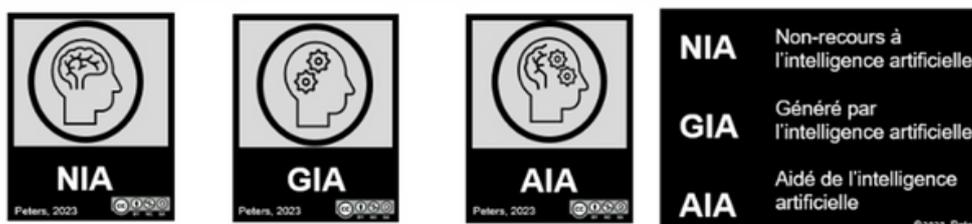
- Pour **améliorer votre rédaction et vos traductions**. (Pour rappel les logiciels de la suite Office sont déjà équipés de correcteurs.)
- Pour **rechercher des informations** que ne trouvent pas les moteurs de recherche.

## CONDITIONS D'UTILISATION

L'usage de l'IA est permis à condition d'inclure :

- Des icônes, pour une utilisation transparente de l'IA

Lors de la production d'un travail écrit (avec ou sans IA) nous vous demanderons **d'utiliser explicitement les logos suivants**, créés par Martine Peters[1] dans le cadre de ses travaux sur l'utilisation transparente de l'IA :



**ATTENTION : NOUS NE DEVRIONS PAS RETROUVER DE LOGOS DE TYPE GIA...**

- Une Promptographie

Vous devez impérativement inclure une « promptographie ». Nous entendons par promptographie la **liste des prompts** (instructions ou requêtes) **qui ont été soumis à une intelligence artificielle pour générer du contenu**, comme des textes, des images ou des réponses. Tout comme une bibliographie répertorie les sources d'information consultées pour un travail académique, une promptographie documente les prompts spécifiques utilisés, permettant ainsi de comprendre et de reproduire le processus de génération de contenu par l'IA. Cette pratique garantit **la transparence et la traçabilité** dans l'utilisation des outils d'intelligence artificielle.

Charge à vous de mettre **à disposition de votre lecteur / évaluateur** en toute transparence les prompts que vous avez utilisés. La **qualité des prompts** soumis pourra **faire l'objet d'une évaluation**.



## USAGES PROSCRITS

Il est interdit de **présenter la production d'une IA** (texte, image, code, musique...) **comme étant la sienne**. Ce faisant :

- Vous vous **appropriiez le travail d'autrui**. Même si l'IA crée quelque chose de « nouveau », elle utilise des **ressources** provenant d'auteurs que vous devez **reconnaître et citer**. Toute aide extérieure à un travail personnel doit être clairement indiquée avec des références aux sources utilisées.
- En laissant la machine faire un travail qui vous revient, vous risquez de tomber dans la  **paresse intellectuelle**. Cela vous prive aussi d'une opportunité d'apprendre et de progresser.
- L'enseignant ne peut pas évaluer correctement vos connaissances et compétences si le travail ne vient pas de vous. **Faire paraphraser par l'IA des textes écrits par d'autres, relève du plagiat**. Pour rappel, le **plagiat est un délit** passible de sanctions.

L'évaluateur qui **suspecte une fraude** peut recourir aux **détecteurs d'IA**. Il peut demander **d'expliquer** comment certaines parties d'un travail ont vu le jour, organiser une **épreuve complémentaire** de vérification, un **examen oral**...

Votre référent pédagogique est là pour répondre à toute question sur l'utilisation de l'IA.



## USAGE CRITIQUE DE L'IA

Les données utilisées par l'IA ne font l'objet d'**aucun contrôle**. Elles proviennent tant d'éminents experts que d'amateurs et c'est la fréquence d'occurrence qui donnera à l'information son apparente "vérité", non sa réelle véracité. L'IA ne fait pas la différence.

**Vous êtes responsable** des travaux que vous livrez, aussi, c'est **à vous qu'incombe la vérification** qui manque à l'IA.



## CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

En l'absence de certitudes quant à la **confidentialité** des données ou requêtes soumises à l'IA, nous vous mettons en garde sur l'utilisation de l'IA dans le cadre de vos projets / sujets confidentiels.

Les **supports de cours ou de projet** sont la **propriété intellectuelle de leur auteur** (enseignants, entreprises, créateurs, étudiants...). Sans l'accord écrit de sa part, il est **interdit de partager tout ou partie de ses supports dans une IA**.

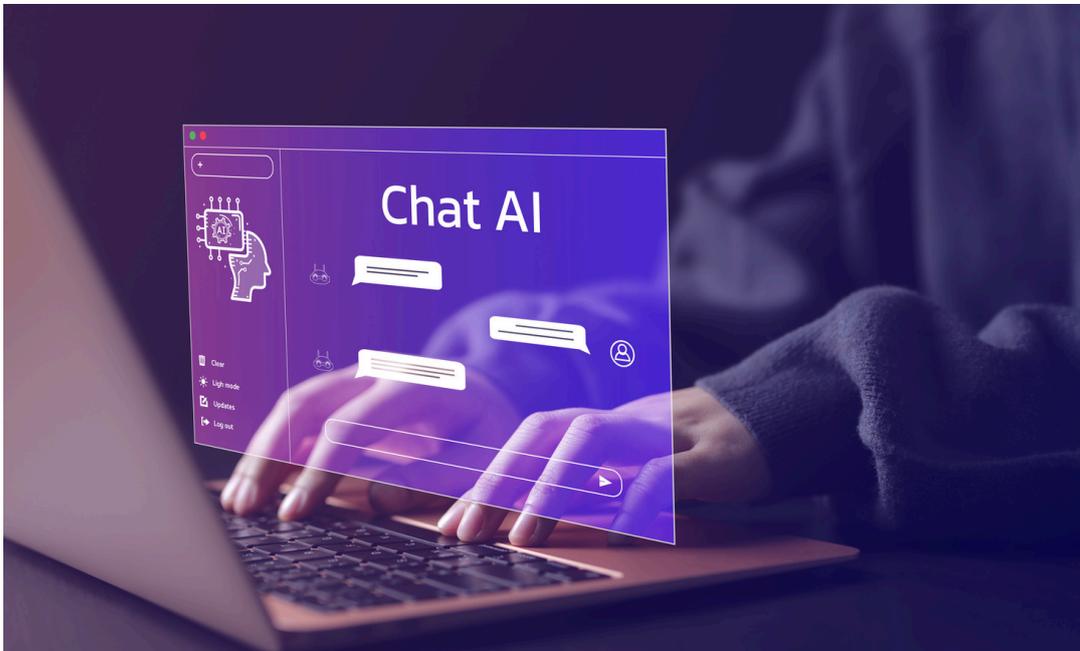
## IMPACT ENVIRONNEMENTAL LIÉ À L'USAGE DE L'IA

L'IA consomme énormément de **ressources naturelles et d'énergie**. D'après la chercheuse Sasha Luccioni, spécialisée dans l'impact environnemental de l'IA, une IA générative utilise **30 fois plus d'énergie** qu'un moteur de recherche classique (*Sciences et Avenir, 2024*).

**Soyons donc vigilant quant à l'utilisation de l'IA.**

A titre d'exemple, l'IA générative n'est pas performante pour faire des recherches sur internet. Il existe des IA dédiées à des sujets précis qui sont moins énergivores que des IA générales pour effectuer des recherches.

Il est de la responsabilité de chacun de choisir les bons outils et de les **utiliser judicieusement**.



## BIBLIOGRAPHIE

Peters Martine, 2023. "Acronymes et icône pour une utilisation transparente de l'IA". Consultable via le lien suivant : <https://mpeters.uqo.ca/logos-ia-fr-peters-2023/>

Sciences et Avenir, 16/09/2024. "IA générative : sa surconsommation énergétique par rapport à une simple requête internet a été chiffrée, et elle est considérable". Consultable via le lien suivant : [https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/intelligence-artificielle/ia-generative-sa-surconsommation-energetique-par-rapport-a-une-simple-requete-internet-a-ete-chiffree-et-elle-est-considerable\\_180779](https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/intelligence-artificielle/ia-generative-sa-surconsommation-energetique-par-rapport-a-une-simple-requete-internet-a-ete-chiffree-et-elle-est-considerable_180779)

Université de Liège, 22/12/2023. "Charte ULiège d'utilisation des intelligences artificielles génératives dans les travaux universitaires". Consultable via le lien suivant : [https://www.student.uliege.be/cms/c\\_19230399/fr/faq-student-charte-uliege-d-utilisation-des-intelligences-artificielles-generatives-dans-les-travaux-universitaires](https://www.student.uliege.be/cms/c_19230399/fr/faq-student-charte-uliege-d-utilisation-des-intelligences-artificielles-generatives-dans-les-travaux-universitaires)